

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2024 À 19 H
SALLE MUNICIPALE – 281 DESJARDINS
ORDRE DU JOUR**

- 1. Révocation ou constatation de l'avis de convocation**
 - 2. Ouverture de la séance extraordinaire**
 - 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 4. Vente et développement du lot 4 852 716 - chemin des cascades**
 - 5. Garage municipal – Offre de service – Inspection professionnelle – CIMA+**
 - 6. Entretien hivernal (déneigement et déglçage) du chemin des Presqu'îles entre la route 148 et l'entrée du Parc national de Plaisance (0.913 km)**
 - 7. Période de questions**
 - 8. Levée de la séance extraordinaire**
-

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le 25 juin 2024 à 19 h à la Salle municipale et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau

Monique Malo
Miguel Dicaire

Nil Béland
Ann-Marielle Tinkler

Absence motivée : Daphné Rodgers

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Directeur général/Greffier-trésorier M. Pierre Villeneuve constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

2.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-101

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marrielle Tinkler

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-102

Vente et développement du lot 4 852 716 - chemin des cascades

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel de propositions visant le développement du lot 4 852 716 - Chemin des Cascades en date du 26 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux propositions visant le développement de cette propriété, suivant les conditions et critères énoncés aux documents d'appel de propositions ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'analyse des propositions reçues, la Municipalité a procédé à la sélection d'une des deux propositions afin de poursuivre les discussions dans le but de tenter de convenir d'un projet de développement de cette propriété ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des échanges, il a été constaté qu'il ne serait pas possible d'en venir à une entente visant un projet de développement de cette propriété, dans le cadre de l'appel de propositions ainsi lancé par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre un terme au processus d'appel de propositions, dans de telles circonstances ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend cependant maintenir la possibilité de vendre cette propriété de gré à gré afin de permettre le développement de ladite propriété ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil résolut de mettre un terme au processus d'appel de propositions n°2024-01 amorcé en date du 26 mars 2023 et de n'accepter en conséquence aucune des propositions déposées dans le cadre de processus d'appel de propositions ;

QUE ce conseil réaffirme son ouverture à céder ladite propriété selon les termes et conditions qui pourraient être acceptables pour la Municipalité afin de privilégier le développement de celle-ci à court, moyen ou long terme.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-103

Garage municipal – Offre de service – Inspection professionnelle – CIMA+

CONSIDÉRANT le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire la surveillance en électromécanique des travaux lors de la construction;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de CIMA+ datée du 10 juin 2024 pour un montant maximal de 18 300\$ plus taxes

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-104

Entretien hivernal (déneigement et déglacage) du chemin des Presqu'îles entre la route 148 et l'entrée du Parc national de Plaisance (0.913 km)

CONSIDÉRANT le courriel du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du 12 juin 2024 de la direction de l'exploitation à la Direction générale de l'Outaouais pour le Ministère des Transports et de la Mobilité durable en date du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel (8906-20-4910) arrive à échéance cette année et qu'il y a lieu de le renégocier;

CONSIDÉRANT que l'offre faite par le MTMD reflète le coût réel d'exécution pour cette portion de chemin;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil accepte de signer le contrat en effectuant le changement suivant :

Durée du contrat : 3 ans Coût annuel: 7 073,33\$
+ l'indexation prévue au contrat avec l'entrepreneur
+ ajustement du coût du carburant

QUE Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution;

ATTENDU qu'un nouveau contrat sera renégocié en 2027.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : __ h __

Fin : __ h __

Il y a aucune question

8.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-105

Levée de la séance extraordinaire 18 h 15

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la séance spéciale soit et est levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général et greffier-trésorier